



CHANGEMENTS DE DATES

Veuillez noter qu'il y a eu un changement de dates pour les prochaines réunions extraordinaires de l'AUN-CSSDM. Elles auront lieu le **mardi 19 avril** et le **mercredi 25 mai**.

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA !

COLLOQUE

Les passeports du colloque sont livrés dans les établissements ce lundi. Vous remarquerez qu'ils contiennent un code QR, qui vous dirige directement dans la page *Bienvenue au colloque!* du site Internet. Vous y trouverez notamment le *Guide des participants*. Consultez-le ! Il regorge d'informations pertinentes. Vous pourrez également accéder aux formulaires d'évaluation. Il n'y aura pas de documents papier cette année pour procéder aux évaluations. **Il est cependant important pour nous de recueillir vos commentaires.** N'hésitez pas à les remplir, ça ne vous demandera que quelques minutes !

EN RAISON DU COLLOQUE, LE PROCHAIN BIS SERA PUBLIÉ LE MERCREDI 30 MARS.

EN ROUTE VERS LE CONGRÈS

La délégation de l'Alliance en vue du Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui se tiendra du 27 au 30 juin 2022 à Québec a amorcé ses travaux. Ces derniers demandent toute une mobilisation et, croyez-moi, les membres qui participent aux réflexions sont motivés ! Fort heureusement, puisque les étapes qui mènent au Congrès et les sujets qui y sont discutés sont nombreux.

PLUSIEURS ÉTAPES POUR Y ARRIVER

Lors de la première phase, les membres de la délégation se rencontreront quatre fois au cours des mois de mars et d'avril. Ils étudieront les sujets en jeu, formuleront des amendements et apporteront de nouvelles propositions. La deuxième phase se déroulera en mai et en juin. C'est à ce moment que la délégation prendra connaissance des amendements et des propositions des autres syndicats affiliés.

Les grandes orientations qu'aura dégagées la délégation pour la guider au congrès seront présentées à l'Assemblée de personnes déléguées du mois de juin, pour adoption.

DES ENJEUX IMPORTANTS

La délégation a le mandat de réfléchir sur de nombreux enjeux. Il est intéressant d'entendre les participants s'exprimer. L'ambiance dans la salle est fort agréable. La délégation est représentative de la composition de nos membres, comme notre politique à ce sujet l'exige, et aussi diversifiée. Elle est composée de personnes expérimentées, mais aussi d'enseignantes et d'enseignants qui vivent ce processus pour la première fois. Nous avons vraiment à cœur d'entendre tout le monde et nous sommes ravis de voir que les gens sont à l'aise, osent s'exprimer et prennent leur place. C'est une excellente occasion de former la relève !

Au passage, je vous indique qu'il reste encore une place comme membre substitut au sein de la délégation (voir l'article en page 3).

Parmi les sujets sur lesquels nous devons nous positionner se trouve la place du numérique à l'école. Nous devons élaborer des balises pour encadrer l'arrivée des nouvelles technologies ainsi que protéger notre autonomie professionnelle et le droit à notre image.

Sur la condition des femmes, nous avons discuté de l'impact des stéréotypes sur les inégalités économiques entre les genres.

Dans les rencontres que nous avons eues jusqu'à maintenant, nous avons discuté des améliorations à apporter à la formation initiale des

maîtres à la formation professionnelle, notamment dans la réforme du baccalauréat, son uniformisation entre les universités, une meilleure reconnaissance des acquis, de meilleurs outils d'information et une refonte du test de français TECFÉE.

Le Conseil exécutif de la FAE a également fait l'objet de réflexion, notamment en ce qui concerne la possibilité qu'il soit dorénavant composé de 7 membres au lieu de 5 et les modalités de mise en place de ces changements.

Par ailleurs, nous amorcerons les discussions sur un mandat à donner à la FAE pour qu'elle se positionne sur les divers enjeux liés à la sauvegarde de la langue française. Finalement, nous voulons débattre de la fin de la subvention aux écoles privées et de l'établissement de balises claires pour les projets pédagogiques particuliers, dont la gratuité.

Des heures d'analyse en perspective. Mais le tout se fait dans l'harmonie et le respect. Après deux ans de pandémie, je trouve qu'il est précieux d'avoir la possibilité de nous rencontrer en personnes, d'échanger et de socialiser.

En attendant le Congrès de juin, je vous rappelle que nous sommes également en route vers le colloque, qui se tient dans quelques jours. Quel bonheur également de pouvoir le vivre en présence et de nous retrouver en grand nombre – en respectant les règles de distanciation sociale. J'ai très hâte de vous rencontrer personnellement.

À TRÈS, TRÈS BIENTÔT !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



RÉTROACTIVITÉ ET RAJUSTEMENTS SALARIAUX

Comme vous le savez, les nouvelles échelles salariales négociées dans l'*Entente nationale* impliquent des rajustements significatifs à la rémunération versée aux enseignantes et enseignants. Cette nouvelle entente est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, ce qui a nécessité le versement de rétroactivités salariales au cours des mois de novembre et décembre dernier.

Nous avons été interpellés, à juste titre, par certains membres relativement aux rectifications qui seraient requises aux prestations d'assurance invalidité de longue durée en lien avec les nouveaux salaires.

Dans un premier temps, mentionnons que les membres qui ont reçu des prestations d'assurance salaire de leur employeur, en vertu de l'article 5-10.27 de l'*Entente nationale*, ont reçu les rajustements requis pour les invalidités qui étaient en cours en date du 1^{er} avril 2020, en fonction du salaire qui aurait dû s'appliquer, n'eût été la rétroactivité salariale.

ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

Le même raisonnement s'applique pour les prestataires de la garantie d'assurance invalidité de longue durée ayant atteint la 104^e semaine d'invalidité entre le 1^{er} avril 2020 et la date du versement de la rétroactivité salariale. En effet, le contrat d'assurance collective prévoit que le salaire utilisé aux fins du calcul des prestations payables par le régime d'assurance invalidité de longue durée est le salaire brut qui s'applique à la fin de la 104^e semaine d'invalidité, en vertu du régime d'assurance salaire prévu à la convention collective.

VERSEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE SUR LA RÉTROACTIVITÉ SALARIALE

Il est à noter que lorsque les rétroactivités salariales ont été versées, les primes d'assurance invalidité de longue durée n'ont pas été perçues sur cette portion de la paie. Or, pour que les prestations d'invalidité puissent être rectifiées, il faut qu'en contrepartie les primes d'assurance invalidité de longue durée soient également perçues sur la rétroactivité salariale.

La société GRICS a développé un programme pour permettre aux centres de services scolaires de calculer les primes qui auraient dû être perçues sur la rétroactivité salariale pour ainsi permettre à notre assureur d'aligner les systèmes de paie avec les prélèvements de primes à effectuer.

À ce jour, tous les renseignements demandés ont été reçus par notre assureur, ce dernier a donc été en mesure de procéder au prélèvement des rajustements de primes sur les paies, lequel s'est fait sur la paie du 3 mars 2022.

MONTANT DES RAJUSTEMENTS DE PRIMES

À titre indicatif, les rajustements de prime d'assurance invalidité de longue durée prélevés en lien avec la rétroactivité salariale se situent entre 0 \$ et 75 \$. Il est toutefois possible que certains membres se voient appliquer un rajustement global supérieur à ces montants, dans l'éventualité où d'autres rectifications auraient été apportées en raison de modifications à leur dossier, dans le cadre de la gestion courante du dossier d'assurance.

RAJUSTEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

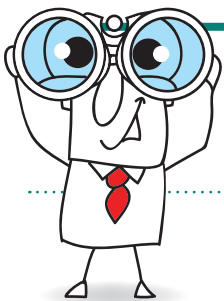
Lorsque les primes auront été perçues, notre assureur procédera au rajustement des prestations d'assurance invalidité de longue durée versées aux adhérents qui ont atteint 104 semaines d'invalidité entre le 1^{er} avril 2020 et le versement de la rétroactivité salariale.

CORRECTION AU TAUX DE PRIME APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2022 POUR LA GARANTIE D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

Il a été constaté qu'il y a eu une erreur dans le taux utilisé pour les prélèvements de primes de la garantie d'assurance invalidité de longue durée pour les trois premières périodes de paie de l'année 2022. La valeur du rajustement varie entre 0 \$ et 10 \$ par paie. Ce rajustement a également été appliqué sur la paie du 3 mars 2022.

● **Marc Larouche, conseiller**

Avec la collaboration de Jocelyn Couture, conseiller à la FAE



APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES — POSTE SUBSTITUT

Le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) est à la recherche d'un membre substitut pour assurer une présence en tout temps lorsqu'un membre régulier doit s'absenter. Le CES est un comité paritaire, c'est-à-dire qu'il comprend autant de membres du côté syndical que du côté patronal. Le comité veille aux fonctions et responsabilités inhérentes au rôle d'enseignantes et d'enseignants associés, à leur compensation pour l'accompagnement des stagiaires et

à l'allocation reçue aux fins d'encadrement des stagiaires. Il élabore les principes et balises en lien avec le budget alloué à cette mesure et s'assure de leur respect. Il organise également l'activité de reconnaissance annuelle destinée aux enseignants associés et discute de toute autre question en lien avec la promotion de l'encadrement des stagiaires et les problèmes qui y sont reliés. Il se rencontre cinq fois dans l'année, avec libération pour les rencontres préparatoires, une fois sur deux, comme le prévoit notre politique de libération pour les comités.

Si le sujet vous intéresse, si les enjeux liés à la relève vous donnent envie de vous impliquer, ce poste est pour vous ! Vous avez **jusqu'à 16 h le 25 mars** pour remplir ce formulaire afin de nous faire parvenir votre candidature. Le Conseil d'administration étudiera les profils des candidats afin de s'assurer du respect de la parité hommes-femmes au sein du comité et de la représentativité des différents secteurs.

● **Sue Bradley, vice-présidente**

ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE LA MATERNELLE

Une enquête québécoise sur le développement de l'enfant de la maternelle (EQDEM) et une recherche de l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants (OPES) sont en cours depuis février, et ce, jusqu'en avril 2022. La collaboration des enseignantes et des enseignants est obligatoire, conformément à la Loi sur l'institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.0111). L'EQDEM est issue de l'Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE) et elle a été réalisée pour la première fois en 2012, puis en 2017. Les travaux de l'OPES prévoient une collecte d'informations longitudinale sur le court et le long terme afin de comparer l'état de développement des enfants avant et après la pandémie. L'OPES souhaite recueillir des renseignements concernant les enfants ayant participé à l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) en 2017.

Les modalités liées au versement de la compensation financière pour la participation du personnel enseignant à l'EQDEM 2022 sont les suivantes :

- Les frais de suppléance occasionnés par la libération du personnel enseignant seront remboursés aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux écoles privées par l'Institut de la statistique du Québec.
- Les paiements sont établis en fonction du nombre d'élèves dans la classe.
- Le tarif utilisé pour le calcul des paiements est basé sur le taux journalier de rémunération d'une suppléante ou d'un suppléant, incluant les vacances et la contribution de l'employeur aux régimes universels, selon les ententes nationales (6-7.03) en vigueur en janvier 2022.
- Le temps moyen pour remplir un questionnaire est de 15 minutes.
- Le temps alloué à l'enseignante ou à l'enseignant pour se préparer et lire la documentation est de 1 heure.

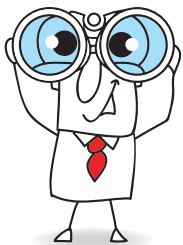
Par conséquent, les paiements sont attribués de la façon suivante :

- 6 questionnaires remplis ou moins : paiement pour une demi-journée ;
- de 7 à 16 questionnaires remplis : paiement pour une journée complète ;
- 17 questionnaires remplis et plus : paiement pour une journée et demie.

En l'absence de suppléants lors de la collecte de données (février à avril 2022), il est laissé à la discrétion des écoles de déterminer quel est le moment le plus propice aux libérations auxquelles le personnel enseignant a droit. Ces libérations peuvent s'échelonner jusqu'à la fin de l'année scolaire, et ce, sans égard au moment choisi par les enseignantes et les enseignants pour remplir les questionnaires durant la période de collecte. Les dispositions des conventions collectives continuent de s'appliquer. Assurez-vous d'obtenir la compensation financière qui vous revient.

● **Sue Bradley, vice-présidente**

RAPPEL — SOLLICITATION POUR LE CONGRÈS 2022 DE LA FAE



Les personnes qui souhaitent être substitués au sein de la délégation de l'Alliance au congrès de la FAE, qui aura lieu du 27 au 30 juin à Québec, peuvent soumettre leur candidature en remplissant ce [formulaire](#) **avant 16 h le 28 mars**.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

RAPPEL DEMANDE DE CONGÉS

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous souhaitez demander un congé ? La fiche syndicale sur les [congés autorisés](#) contient tous les renseignements utiles.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans [Mon dossier employé](#). Vous pouvez y accéder soit via le portail du CSSDM, soit via [Adagio](#).

Pour plus de détails concernant l'orientation du CSSDM, consultez le [BIS](#) numéro 25 du 21 février.

● **Chantal Forcier, conseillère**
Élise Longpré, conseillère

COLLOQUE VOUS AVEZ OUBLIÉ DE VOUS INSCRIRE ?

Pas de problème, des employés de l'Alliance seront au poste le matin du 24 mars pour vous accueillir et vous permettre de vous inscrire au colloque. Vous aurez la possibilité de participer à tous les ateliers et à toutes les conférences où il y a encore de la place.

La plénière d'ouverture portant sur l'humanité, avec Manal Drissi, Fabrice Vil, Webster et Aurélie Lanctôt, saura à coup sûr vous intéresser. Le Salon des exposants est un incontournable pour faire le plein de découvertes. Des personnalités de marque seront sur place pour recevoir les prix Léo-Guindon. Suivra le spectacle d'Émile Bilodeau, un événement à ne pas manquer ! Par ailleurs, le cocktail prévu le vendredi en fin de journée favorisera les belles retrouvailles. Le Conseil d'administration et tout le personnel de l'Alliance vous attendent impatiemment au Palais des congrès, le jeudi 24 mars à 9 h. Au plaisir de se revoir !

● **Elaine Bertrand, personne-ressource**



© Philippe Nguyen

ACTION SURPRISE DE LA COALITION MAIN ROUGE



Des représentants de l'Alliance étaient présents, le matin du 14 mars dernier, aux côtés des organisations sociales, syndicales, communautaires et féministes membres de

la Coalition Main rouge pour une action surprise devant les bureaux montréalais du ministre des Finances. En marge du dernier budget avant les élections d'octobre prochain, la Coalition Main rouge dénonce la pression intenable qui est exercée sur nos services publics, notamment dans le secteur de l'éducation. Ce secteur n'a plus l'attrait d'antan, du fait des conditions de travail difficiles qui y règnent et du manque de valorisation du travail des enseignantes et enseignants. La richesse du 1% des personnes les plus fortunées de la planète a considérablement augmenté depuis le début de la pandémie. En ce sens, pour mieux financer nos services publics et contribuer à réduire les inégalités, le gouvernement doit taxer le patrimoine des plus riches de notre société. Nos dirigeants politiques doivent travailler pour la majorité des Québécoises et Québécois.

Alexis Richard, conseiller

FRANCOPHONES, TOI, MOI, NOUS !

Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 31 mars, soulignons ensemble la francophonie qui

nous rassemble. Affichons notre appartenance, notre personnalité et toute la richesse de qui l'on est ! L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) propose un concours et une boîte à outils contenant plusieurs activités conviviales à faire avec les jeunes. Encouragez-les à afficher leur appartenance. Demandez-leur d'exprimer les liens qui les unissent en créant une courtépointe, proposez-leur de réinventer une série télévisée pour la rendre plus inclusive et représentative de leurs réalités. Menez-les à se reconnaître et à se découvrir à travers des lectures passionnantes.

Enseignantes et enseignants, vivez cette expérience avec vos élèves dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. Pour avoir accès aux concours et activités proposées, consultez le acelf.ca/semaine-nationale-de-la-francophonie/.

Source : ACELF



/ SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

RETOUR SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Julie Maurice, enseignante à l'école Louis-Riel, Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance, et Marie Contant, membre du CA, tout sourire en marge de la marche de la Journée internationale des droits des femmes.

Photos : Alliance

Les membres du personnel enseignant de l'école du Petit-Chapiteau ont profité de la journée du 8 mars pour afficher fièrement leurs couleurs féministes.



Le secrétaire-trésorier Martin Leclerc accompagné de deux militantes féministes : Maude Pollender, de l'école Lucille-Teasdale, et de Djamila Lallouche, de l'école St-Isaac-Jogues.



Catherine Fortin, de l'école Gadbois, et Marie Contant, du CA, étaient accompagnées d'une jeune féministe engagée de la relève.



LECTURES FÉMINISTES

Femme-Forêt, d'Anaïs Barbeau-Lavalette

Sur un fond de pandémie, Anaïs et sa famille se réfugient à la campagne avec leurs amis. Les réflexions de l'autrice sont remplies d'humanité. Maternité, féminisme, amitié, relations interpersonnelles, les thèmes abordés par l'autrice ont ce qu'il faut pour faire réfléchir et pour faire du bien.

